



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jaques LEBRUN, Mado PARENTEAU, Laïd AOUDJ, Emmanuel NOZAY, Claire GAUDRON, Nathalie TURCAS, David LAGLEYZE, Frédéric LEBRUN (une partie de la séance), Henri SAULGRAIN, Monique CHANET, Robert MARION et Sébastien PERROTIN

Excusés : Céline FOURREAU (Pouvoir à Emmanuel Nozay), Marie GAUTREAU (pouvoir à Delphine RIPOCHE), Véronique PICHEREAU (pouvoir à Mado), Cédric TECHER, Anne ROMÉ (pouvoir à Frédéric LEBRUN)

Secrétaire de séance : Delphine RIPOCHE

Date de La Convocation : 11/09/15

ORDRE DU JOUR

Location salle des fêtes pour une formation professionnelle et divers

Rapport 2014 SPANC

Enquête publique pour l'épandage des boues d'Angers Loire Métropole

Rétrocession des réseaux du Lotissement «Le Clos des Chênes» dans le domaine public

Devis du SIEML pour l'éclairage public

Décision modificative

Fonds de concours pour les préaux de la maison de l'enfance et du Restaurant scolaire

Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<u>Retour sur l'Eté</u>	Félicitations pour l'organisation du stage d'Opéra Bouffe avec des représentations gratuites sur Etriché - Très belle chorale au concert dimanche dernier 13/09 mais peu de personnes, c'est dommage. Ces actions, comme celles des autres associations contribuent à dynamiser la commune et ce message est un encouragement aux acteurs que sont nos conseillers à être porteurs de cette dynamique
<u>Rentrée 2015</u>	Mobilisation relayée par l'AMF mise à disposition de la population pour le marché des producteurs et de la journée du patrimoine Conférence de presse à Tiercé en présence de Jean Jacques GIRARD (Président de la CCLS), André Seguin (Maire de Tiercé) et Régine BRICHET (Maire d'Etriché) à propos des projets SNCF/Région. Signatures de soutien réalisées et déposées sur registre. <i>« Le président du Conseil Régional s'était engagé pour un cadencement TER/jour à l'horizon 2020. Nos collectivités aidées financièrement par la Région ont investi dans cette perspective plus de 700 000 euros au titre de l'opération d'Echange Multimodal Etriché/Tiercé. Or il est annoncé, non seulement le cadencement promis n'apporterait aucun train supplémentaire mais que les horaires actuels seraient décalés. Un exemple : le train de 7h10 serait décalé à 6h40 Les habitants des communes d'Etriché, Baracé, Cheffes et de Tiercé demandent donc à la Direction de la SNCF et au Conseil Régional : • que les engagements de la Région soient tenus en termes de trains supplémentaires • que les prochains horaires correspondent aux besoins des usagers.</i>
<u>Approbation du Compte rendu précédent</u>	Pas de question

<p><u>1°) Location de la salle des fêtes pour formation professionnelle et divers (RB) :</u></p> <p>Un centre de formation continue (ARIFTS) souhaite louer la salle des fêtes pour plusieurs journées (Les lundis et jeudis soit 20 jours en 2015). Une proposition forfaitaire de 108 euros par jour leur a été proposée. Cette formation ayant lieu les lundis et jeudis (jours sans locations) une recette de 2 160.00 € est assurée pour cette formation.</p> <p><i>Une délibération doit valider cet accord.</i></p> <p>Une demande de location de salle a été faite par un prestataire privé (Virginie CHAUVINEAU) pour des cours de circuit training dans la petite salle de l'Alerte. Une proposition est faite à raison de 13.50 € l'heure pour la petite salle (17.50 € la grande salle) pour 2015. Le cours de baby gym a été reconduit au tarif de 3 euros de l'heure initialement adopté pour lancer l'activité. Ces tarifs seront discutés lors de la révision générale des tarifs pour 2016.</p> <p><i>Une délibération doit valider ce tarif.</i></p>	<p>Accord à l'unanimité pour louer la petite salle de l'Alerte à l'occasion d'une formation pour un montant de 2 160 €</p> <p>Accord à l'unanimité pour le tarif de 13.50 € l'heure d'occupation de la petite salle et 17.50 € l'heure pour la grande salle pour des activités de circuit training pour 2015 – Maintien de 3 € l'heure d'occupation pour la grande salle pour 2015</p>
<p><u>2°) Rapport 2014 du SPANC (JL) :</u></p> <p>Chaque année un rapport sur le fonctionnement du SPANC est établi et doit être validé par le conseil communautaire et les communes de la CCLS.</p> <p><i>Une délibération doit valider rapport.</i></p>	<p>La CCLS en partenariat avec la CCHA gère les contrôles pour la bonne fonction des systèmes d'assainissement collectifs</p> <p>Accord à l'unanimité du rapport 2014 du SPANC qui présente un excédent de fonctionnement de 1 673 € grâce à une subvention de l'Agence de l'Eau de la Loire</p>
<p><u>3°) Enquête publique pour l'épandage des boues d'Angers Loire Métropole (LA)</u></p> <p>Angers Loire Métropole engage une révision complète de leur plan d'épandage. Cette révision doit faire l'objet d'une enquête publique et celle-ci peut être menée par la collectivité organisatrice. Des parcelles de communales sont dans le périmètre de l'épandage.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit donner son accord par délibération pour autoriser Angers Loire Métropole à organiser cette enquête</i></p>	<p>Un accord est passé depuis des années pour qu'Angers Loire Métropole possède pas de superficie suffisamment importante pour épandre ses boues sur plusieurs communes par alternance et l'intérêt est dû au fait que les boues chaudes contenues relèvent le Ph des terres. Quand les boues ne sont pas utilisées elles sont incinérées.</p> <p>Accord à l'unanimité pour qu'Angers Loire Métropole organise elle-même l'enquête publique liée à la révision du plan d'épandage</p>
<p><u>4°) Rétrocession des réseaux du Lotissement «Le Clos des Chênes» dans le domaine public (JL) :</u></p> <p>Le lotissement «Le Clos des Chênes» est terminé et, 3 ans après l'achèvement de la dernière construction, les réseaux (eau, assainissement, éclairage public et voirie) peuvent être transférés dans le domaine public par acte notarié et après contrôle de bon état de fonctionnement et délibérations de la CCLS pour l'assainissement et le SIAEP pour l'eau potable.</p> <p><i>Ces derniers ayant accepté la rétrocession, la commune peut délibérer et signer l'acte de rétrocession devant Maître ORVAIN.</i></p>	<p>La CCLS reprend tout l'assainissement La commune reprend les voiries et espaces verts Le SIAEP reprend l'eau potable</p> <p>Accord à l'unanimité pour la rétrocession des réseaux dans le domaine public et signature de l'acte notarié correspondant.</p>

<p><u>5°) Devis du SIEML pour réparation de l'éclairage public (JL)</u></p> <p>Plusieurs devis de réparations et installation pour abris bus au Porage (mâts avec cellule photovoltaïque comme à la gare) ont été faits ou sont à faire sous peu (au niveau de l'Alerte notamment) et s'élèvent à un total de 5 962.99 à prendre en charge par la commune sous forme de fonds de concours à verser au SIEML</p> <p><i>Une délibération doit valider ces fonds de concours à verser au SIEML</i></p>	<p>NB : les factures importantes sont validées avant travaux. Le projet de la commission voirie est de changer les boules régulièrement.</p> <p>Accord à l'unanimité pour verser ces fonds de concours pour un montant global de 5 962.99 €</p>
<p><u>6°) Décision modificative (JL)</u></p> <p>Lors du vote du budget, les crédits 2014 non utilisés pour le programme du Clos de la Roulière ont été reportés sur le Budget 2015. Les travaux ont avancé, 263 825,64 € ont été réglés et un nouvel appel de fonds est demandé pour un montant de 18 480.00 € mais les crédits restants ne sont pas suffisants. Le solde (77 000 € HT) sera à verser lors de la mise à disposition et de la signature de l'acte définitif.</p> <p><i>Une décision modificative d'un montant de 6 000 € est nécessaire pour payer cette facture et doit être approuvée par délibération</i></p>	<p>Accord à l'unanimité pour cette décision modificative de crédits sur le 2015</p>
<p><u>7°) Fonds de concours pour les préaux de la maison de l'enfance et du restaurant scolaire (LA)</u></p> <p>2 préaux sont en cours de construction dans la cour de la maison de l'enfance, les travaux ont été engagés par la CCLS et font l'objet d'un fond de concours de 50 % de la commune, soit un montant de 8 629.85 €</p> <p><i>Une délibération doit entériner le montant du fonds de concours.</i></p>	<p>Accord à l'unanimité pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 8 629.85 € à la CCLS pour la construction des préaux dans la cour de la Maison de l'Enfance et du Restaurant Scolaire</p>
<p><u>INFOS DIVERSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'Activités Périscolaires (RB/DR) - Enquête publique CTMA (DR) - Congrès des Maires (RB) - Révision PLU de Châteauneuf (RB) - Développement durable (DR) - SDIS (RB) - Crise des migrants (RB) 	<p>Explication du fonctionnement des TAP sous compétence APS de la commune. L'outil du fond de concours est accepté pour restituer 31 000 € à Tiercé pour le fond d'amorçage.</p> <p>La question de la pertinence de maintenir les TAP est soulevée. Les jours/semaine d'école, liés aux rythmes scolaires restent incontournables. La commission scolaire se saisira de cette question</p> <p>Information sur l'ouverture de l'enquête publique pour la Déclaration d'Utilité Publique Général du CTMA entre le 2/10 et le 6/11. Une délibération sera prise ultérieurement pour donner notre accord sur le projet</p> <p>Congrès des Maires 2015 : Le thème central sera la baisse drastique des dotations de l'Etat ainsi que des programmes des conférences de mai. Une exposition de tout le matériel, mobilier ... que les communes peuvent avoir</p> <p>En qualité de Personnes Publiques Associées dans le cadre de la révision de Châteauneuf /Sarthe, un élu de la commune d'Etriché est invité à une réunion le mardi 6/10 à 14h30 – Régine sera présente</p> <p>Les comptes rendus sur le développement durable ont été transmis ainsi que les premiers éléments de réflexions avec calendrier des réunions</p> <p>La CCLS pourrait payer le SDIS pour la commune, ce qui diminuerait l'indemnité de compensation d'autant et permettrait une augmentation de la DGF communautaire non négligeable pour le territoire</p> <p>Quelles actions mener ? Comment en parler tous ensemble ? Au-delà de ce que nous voulons, il faut pouvoir, qu'avons-nous à mettre à disposition ? Quelques actions commencent à émerger sur Angers, au niveau du département, donc proposé d'attendre les directives et d'en reparler ensuite.</p>